

L'élection parlementaire forme le citoyen.

Après avoir introduit le système politique libanais, ses données confessionnelles et leur évolution sous le regard de Michel Chihra étudiant son cadre institutionnel, nous allons maintenant aborder des problèmes plus fondamentaux qui peuvent être considérés les grandes racines de la vitalité libanaise organisée entre le partage du pouvoir et les interactions politiques et sociales, ceci dans l'éclairage d'un confessionnalisme vivant et vivace dont nous verrons s'il est contournable.

L'évolution des principes révolutionnaires et rationalistes de l'Occident démocratique est-elle applicable dans un pays aux nombreuses sensibilités spirituelles multi-centennaires qui constituent l'Etat et ses rapports avec l'individu

Pour notre part, nous attachant aux démarches successives de Michel Chihra depuis son analyse du premier pas constitutionnel qui a représenté le statut organique du Mont Liban de 1861 et 1864 jusqu'à celui du 7 septembre 1922

dont il dira ^(en 1921) « Ce jour là fut proclamée
 l'indépendance du Grand Liban. C'est l'événement
 le plus considérable de notre Histoire. A nous
 maintenant d'aimer notre pays et de le servir.
 Gardons-nous d'oublier que nous serons toujours
 les artisans de ses destinées... » Nous admirons sa vision

Depuis cette époque il s'activa pour établir
 l'individu dans ses libertés et le considéra dans
 sa représentation parlementaire, source des
 lois et de tous les débats.

Ce fut avec cette préoccupation qu'il prit
 l'immense part historique qui fut la sienne
 dans l'élaboration de la Constitution de 1926.
 Et par la suite, dans son attachement à
 l'élection parlementaire où il voit l'importance
 de la formation du citoyen, il évoquera la
 condition romaine où le plébéien se plaçait
 sous le patronage d'un patricien dont il
 était le client pour refuser au citoyen
 libanais cette dépendance. Il dira : « Nos
 élections ont pour but ultime d'élever la
 condition du citoyen, de faire d'un client un
 homme... »

« Pays de minorités confessionnelles associées... avec... une Assemblée qui soit le lieu de rencontres et d'union des communautés, en vue du contrôle commun de la vie politique de la nation. Quand vous supprimez l'Assemblée vous transposez inévitablement le débat dans le sanctuaire ou à son ombre et vous retardez d'autant la formation civique... »

Il dira dans une conviction profondément citoyenne: « Une nation sans opposition saine et un régime sans opposition lucide, plonge fatalement... dans les ténèbres » (7 Avril 1951)

Il définira le Liban « Patrie spirituelle (avant tout) et tutélaire au nom de l'esprit de foi de tolérance et de liberté depuis toujours. Position géographique et nature des groupements divers dont l'association constitue le peuple libanais, telle doit être la nécessité pour connaître le Liban. »

Trois professeurs aux contributions hautement estimées vont nous parler de ces aspects: Monsieur Nawaf Salam traitera du « Dépassement du confessionnalisme vers une citoyenneté libanaise », Monsieur Farid el Khazri « Des partis politiques dans l'après-guerre »

Monsieur Melhem Chaoul d'« ambivalence
et originalité, la Société libanaise et la
Politique » »

Nous les écoutons.

Camille Aboussouan